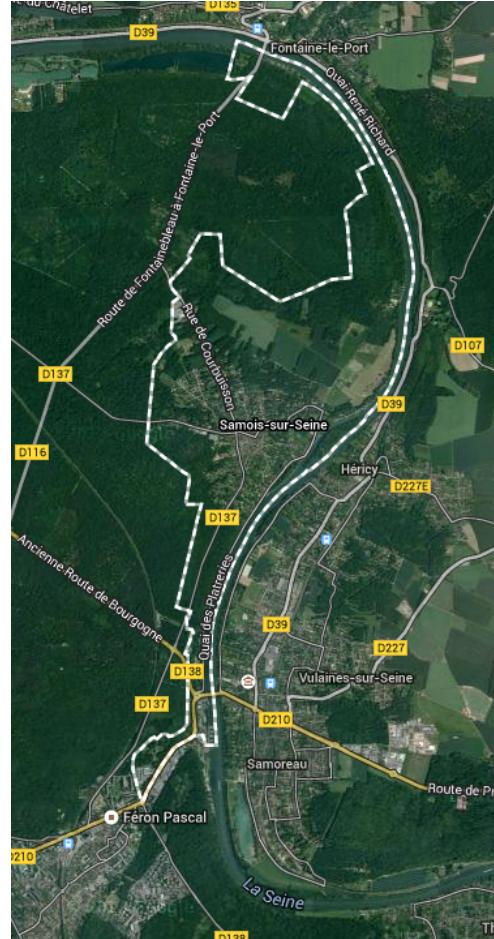




Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs



Le Risque majeur

Le risque majeur est un évènement d'origine naturelle ou anthropique, rare mais dont les effets peuvent mettre en jeu un grand nombre de personnes, occasionner des dommages importants et dépasser les capacités de réaction de la société.

Les risques peuvent être d'origine naturelle (inondation, feux de forêts, retrait/gonflement d'argiles, carrières,...) ou d'origine technologique (transports de matières dangereuses, pollution, nucléaire...).

L'existence d'un risque majeur est liée :

- d'une part à la présence d'un événement, qui est la manifestation d'un phénomène naturel ou anthropique : **l'aléa** ;
- d'autre part à l'existence d'**enjeux**, qui représentent l'ensemble des personnes et des biens (ayant une valeur monétaire ou non monétaire) pouvant être affectés par un phénomène. Les conséquences d'un risque majeur sur les enjeux se mesurent en terme de **vulnérabilité**.

Risques majeurs à Samois

- ✓ Inondation
- ✓ Feux de forêt
- ✓ Retrait/Gonflement d'argile
- ✓ Transport de marchandises dangereuses
- ✓ Tempête
- ✓ Neige et verglas

Risque Inondation

La commune de Samois-sur-Seine est couverte par un PPRI (Plan de prévention du risque d'inondation). Le PPRI est annexé au Plan Local d'Urbanisme. Il définit les zones concernées en fonction de la hauteur de l'eau de débordement et la réglementation à appliquer à chacune (rouge, marron, jaune, bleu foncé, bleu clair).

L'inondation est la submersion lente ou rapide de zones habituellement hors d'eau. La Seine provoque généralement des inondations caractérisées par une montée lente des eaux et une durée de submersion assez longue.

Consignes :

- Coupez l'électricité et le gaz
- Fermez les ouvertures en rez-de-chaussée et mettez en hauteur les objets sensibles
- Montez à l'étage avec eau potable, vivres, papiers d'identité, lampe de poche , piles, vêtements, médicaments...
- Informez vous de la montée des eaux

- Evacuez après en avoir reçu l'ordre en emportant un document d'identité
- Après la décrue aérez et désinfectez les locaux
- Ne remettez l'électricité que **sur une installation sèche**

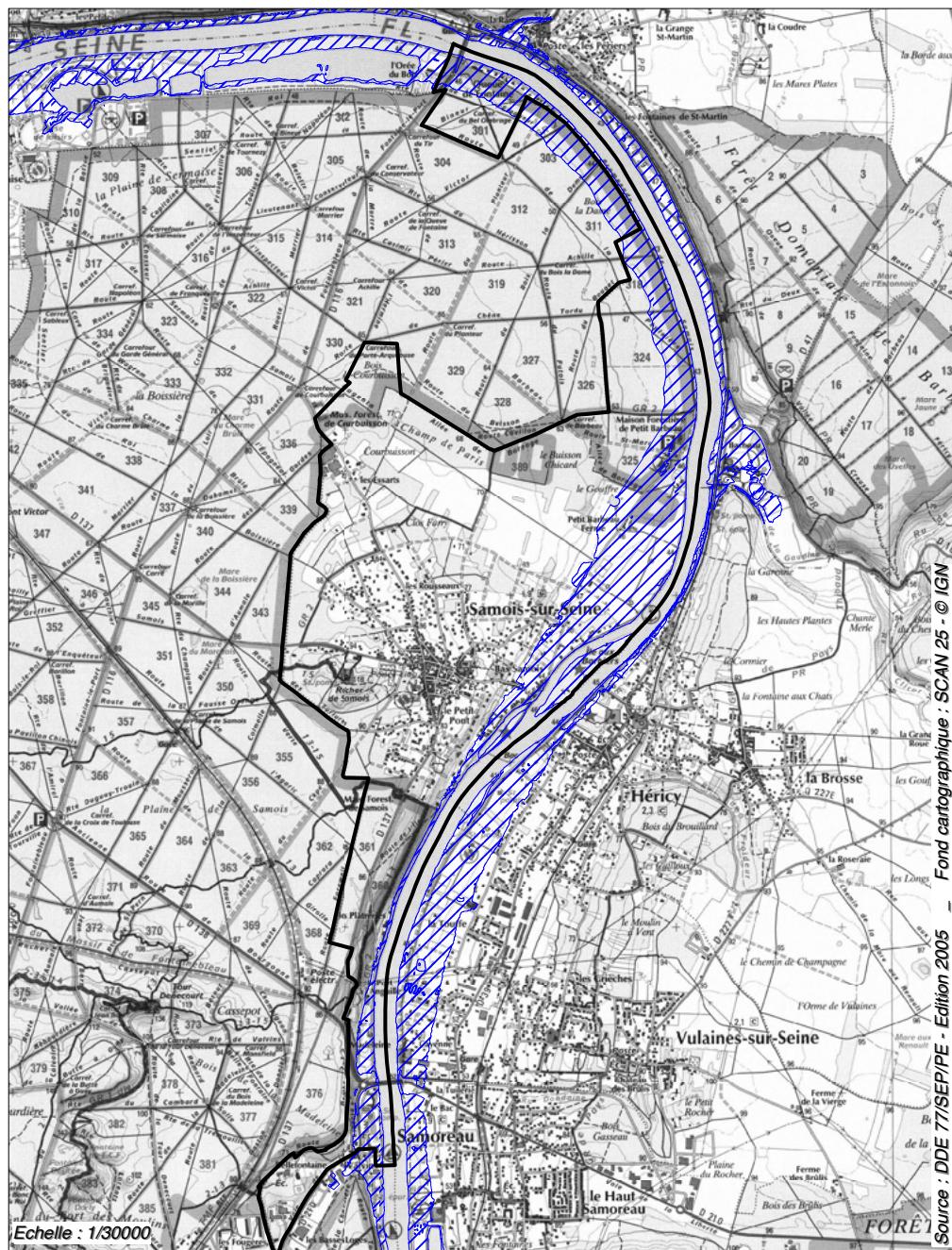
Commune de Samois-sur-Seine



PREFECTURE DE LA SEINE-ET-MARNE

Annexe à l'arrêté préfectoral
06/DAIDD/ENV n° 139
du 03 février 2006
mis à jour le

Information des acquéreurs et des locataires sur le risque inondation



Risque feu de forêt

On ne parle de feu de forêt que si l'incendie couvre une surface d'au moins un hectare d'un seul tenant et si les parties hautes des arbres sont détruites.

Samois est entouré par la forêt de Fontainebleau et toutes les zones urbanisées proches de la forêt ou des zones boisées qui la jouxtent sont concernées par le risque.

Consignes :

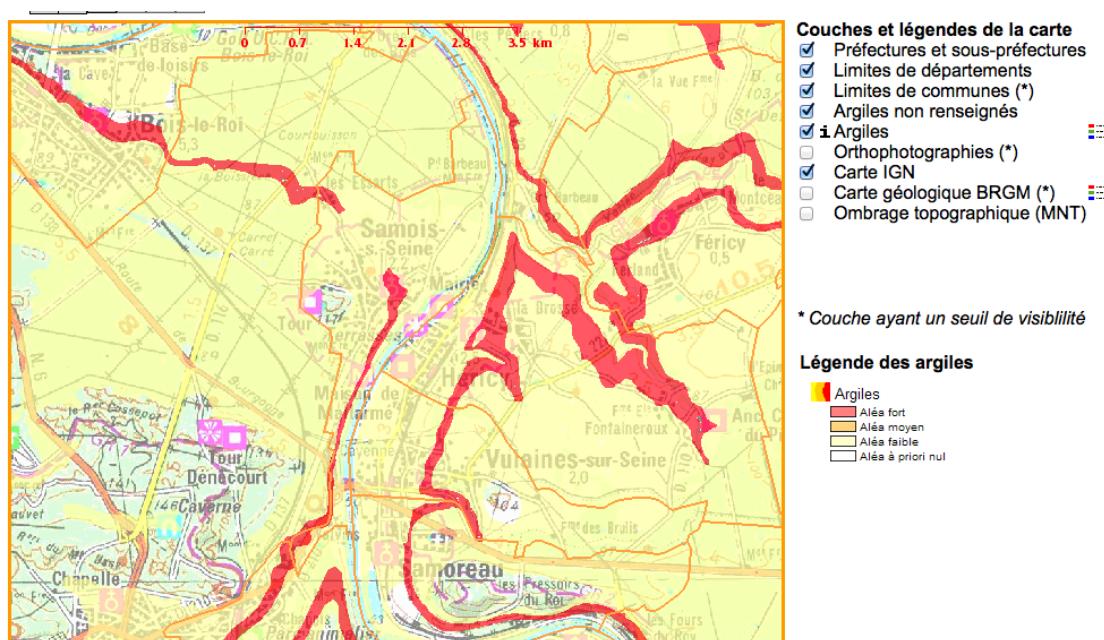
- En prévention débroussaillez autour des habitations, prévoyez des points d'eau
- Si vous constatez un début de feu dans une zone boisée appelez le 18 pour en informer les pompiers
- A l'extérieur éloignez vous de la zone dos au vent.
- En cas de fumée importante, respirez au travers d'un linge humide
- Recherchez un écran de protection comme par exemple un rocher
- A l'intérieur fermez les portes et les fenêtres, arrosez les
- Fermez et éloignez les bouteilles de gaz
- Occultez les aérations avec des linges humides
- Prenez soin à éteindre tous les foyers résiduels en fin de sinistre

Risque retrait/gonflement d'argile

Les variations de la quantité d'eau dans les terrains argileux produisent des gonflements en période humide et des retraits en période sèche. Ces mouvements peuvent avoir des conséquences dommageables sur les bâtiments à fondation superficielles.

Les changements climatiques vont dans le sens de l'intensification de ces phénomènes ;

La commune est concernée tout le long de la zone repérée en rouge



Échelle de validité des cartes d'aléa : 1/50 000

Consignes :

- Prenez connaissances des documents d'urbanisme
- En cas de doute faites réaliser une étude géologique
- Les fondations doivent être plus profondes que la zone sensible à l 'évapotranspiration
- Les murs peuvent être renforcés par des chaînages internes

Risque Transport de Matières Dangereuses

Ce risque existe partout où des matières inflammables ou toxiques sont transportées par camion, par train ou par péniche.

Les risques sont liés à un accident qui peut provoquer une explosion, un incendie ou le dégagement d'un nuage毒ique.

A Samois les risques viennent principalement des transports ferroviaires (la commune est sous les vents dominants si un accident se produit sur la ligne qui traverse la forêt à l'ouest de la zone urbaine) et des transports fluviaux.

Consignes :

- Si vous êtes témoin prévenez les pompiers en indiquant si possible les codes et symboles inscrit sur le véhicule ou le wagon.
- Eloignez vous du lieu perpendiculairement au vent pour éviter les fumées et les nuages toxiques
- Chez vous fermez et calfeutrez les ouvertures, ne sortez pas
- Tenez vous informé par la radio locale
- N'allez pas chercher les enfants à l'école, ils sont en sécurité sur place.

Risque Tempête

La tempête est due à une dépression résultant de l'opposition de deux masses d'air aux caractéristiques distinctes (température et teneur en eau).

Elle se manifeste par des vents violents et des pluies pouvant être importantes.

Le risque principal est du aux chute de branches ou d'arbres, voire d'éléments de toiture, d'enseignes...

Consignes :

- Lors d'un avis de tempête arrimer tous les objets qui peuvent être emportés et devenir dangereux
- Evitez de sortir
- Mettez vos véhicules à l'abri
- Prévenez les éventuels dégâts en élaguant les arbres à proximité des maisons et en évitant d'en planter trop près.

Risque Neige et Verglas

Samois est peu exposé mais un épisode neigeux ou un verglas important peut paralyser la commune quelques heures et entraîner des accidents tant pour les véhicules que pour les piétons.

Consignes :

- Si vous devez vous déplacer consultez la carte de vigilance de la météo et renseignez vous sur l'état des routes. Prévoyez l'équipement minimum pour le cas où vous seriez bloqué sur la route
- Dégagez et salez le trottoir tout le long de votre propriété

Dans tous les cas

- Prenez au préalable toutes les précautions pour minimiser les risques
 - Si vous êtes témoin prévenez les secours
 - Soyez attentif aux alertes
 - Informez vous (mairie, radio, télévision)
 - Mettez vous à l'abri
 - Appliquez les consignes qui vous seront données
 - Equipez vous en fonction des circonstances
 - Evacuez votre domicile dans le calme si nécessaire
- Faites ensuite l'inventaire des dégâts éventuels pour constituer votre dossier d'indemnisation